

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 26 juin 2023

Président : M. Marco CARENZA

Rapport sur : Préavis N° 2023/100

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2023/100 concernant le développement d'un réseau complet de fibre optique à Nyon et le déploiement des compteurs intelligents multi-fluides,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accepter le cautionnement de TRN SA pour un montant maximal de CHF 13'500'000.— ;
2. de porter un montant de CHF 500'000.— HT par année aux budget 2024 et suivants pour la location de l'infrastructure de fibre optique à TRN SA, permettant le déploiement de prestations de gestion à distance et de relevé des compteurs intelligents des SI Nyon situés sur le territoire nyonnais (tous fluides confondus), montant inscrit dans une nouvelle rubrique des SI Nyon N° 850.xxxx - *Fibre optique* (à créer) ;
3. de prendre acte que cette dépense sera couverte par :
 - a. un montant de CHF 410'000.— au maximum par année dès le budget 2024 pour la relève des compteurs smart des SI Nyon tous fluides confondus,
 - b. un montant de CHF 90'000.— par année dès le budget 2024 issus de revenus internes en lien avec l'utilisation de la fibre pour son réseau informatique et pour des prestations dites « intelligentes » ;
4. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 7'393'000.— HT destiné à l'achat et au déploiement d'un système de mesure intelligent correspondant à :
 - a. achats d'appareils de mesure intelligents pour les services de l'électricité, de l'eau et du gaz ainsi que les systèmes de communications y relatifs pour un montant de CHF 4'015'000.— HT,
 - b. engagement de ressources humaines équivalent à 2.4 EPT à durée déterminée de 5 ans pour un montant total de CHF 1'760'000.— en lien avec la réalisation du déploiement des compteurs intelligents, montant payé par le compte N° 800.3012.00 et suivants et remboursé par le préavis :

- i. un-e chef-fe de projet à 100% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 160'000.— par an (comptes N° 800.3012.00 et suivants) soit CHF 800'000.— au total,
 - ii. un-e gestionnaire de données à 100% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 145'000.— par an (comptes 800.3012.00 et suivants) soit CHF 725'000.— au total,
 - iii. un-e aide logisticien dédié à la gestion stock compteurs à 40% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 47'000.— par an (comptes N° 800.3012.00 et suivants) soit CHF 235'000.— au total,
 - c. prestation externalisée pour la pose/dépose des compteurs, sous la forme d'un contrat de prestations permettant l'installation à large échelle des compteurs, en renfort aux ressources internes, pour un montant de CHF 250'000.— par année (comptes N° 821.3185.00 – *Honoraires, frais d'étude*) soit CHF 1'250'000.— HT au total,
 - d. équipements des nouveaux collaborateur-riche-s et ressources externes (bureaux, chaises, lampes, téléphones portables, PC) pour un montant de CHF 18'000.— HT,
 - e. divers et imprévus de l'ordre de 5% du montant identifié soit CHF 350'000.— HT ;
5. de porter les dépenses engendrées par le déploiement sur chacun des fluides soit :
- a. CHF 1'845'000.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service de l'électricité qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.40 – *Achats de compteurs (électricité)*, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité, réseau de distribution,
 - b. CHF 2'448'100.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service de l'électricité qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels compte N° 9144.30, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité,
 - c. CHF 630'500.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service du gaz qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.69 – *Achats de compteurs (gaz)*, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz,
 - d. CHF 243'000.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service du gaz qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels compte N° 9144.60, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz,
 - e. CHF 1'539'500.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service de l'eau qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.15 – *Achats de compteurs (eau)*, entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'371'927.93.— au moment de la rédaction du présent préavis,
 - f. CHF 686'900.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service de l'eau qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels, compte N° 9144.01, entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'371'927.93.— au moment de la rédaction du présent préavis ;
6. d'inscrire dans le budget de fonctionnement des Services industriels, dès 2024 et suivants, un montant annuel de CHF 876'460.— HT dédié à l'exploitation des systèmes de communications de tous les compteurs intelligents selon :

- a. communications, collecte et gestion des données compteurs Eau pour un montant de CHF 211'929.— HT par an, compte N° 810.3154.01 - *Frais de comptage* (à créer),
 - b. communications, collecte et gestion des données compteurs Gaz pour un montant de CHF 75'156.— HT par an, compte N° 830.3154.01- *Frais de comptage* (à créer),
 - c. communications, collecte et gestion des données compteurs Electricité pour un montant de CHF 589'375.— HT par an, compte N° 821.3154.01 - *Frais de comptage* (à créer) ;
7. de valider l'engagement de ressources humaines supplémentaires équivalentes à 1.4 EPT à durée indéterminée dédiée à l'exploitation du système de compteurs intelligents pour un montant total de CHF 234'000.— par an inscrit au budget de fonctionnement des Services industriels dès 2024 et suivants :
- a. un-e responsable de la chaîne de comptage à 100% en charge de l'organisation, la surveillance et le maintien des nouveaux systèmes pour CHF 170'000.— par an (comptes N° 800.3011.00 et suivants),
 - b. un-e spécialiste des données à 40% en charge du contrôle, suivi et cohérence des données que les systèmes s'échangeront pour CHF 64'000.— par an (comptes N° 800.3011.00 et suivants).

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées par 82 oui et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 27 juin 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :